



VILLE DE VENELLES
COMPTE-RENDU DE REUNION



Opération	PLU de Venelles	CR n°	1
Objet de la réunion	Réunion d'association		
Date & lieu	24/10/2012	Mairie de Venelles	
Rédacteur	J. Carrère	Nbr de page	6
Diffusé le :	13/11/2012		

Organisme	Représentant	Mail	Téléphon e	Fax	Présent	Diffusion
Mairie de Venelles	Robert Chardon, Maire				X	X
Mairie de Venelles	Stephan Ballivet	s.ballivet@venelles.fr			X	X
CCIMP	Anne Reiffers	anne.reiffers@ccimp.com			X	X
CMA 13	Caroline Valtierra	cvaltierra@cm13.com			X	X
Mairie de Saint-Estève-Janson	Jean-Pierre Dufour, Maire	mairie@saint-estève-janson.com			X	X
Mairie du Puy-Sainte-Réparate	Michel Reyre	urba@mairie-lepuysaintereparate.fr			X	X
DDTM 13	Laurent Grandjacquet	laurent.grandjacquet@bouches-du-rhone.gouv.fr			X	X
Association Venelles Environnement	Guy-Jean Abel	guy-jean.abel@wanadoo.fr			X	X
CIQ Venelles	Patrick Michaille	p.michaille@orange.fr			X	X
CIQ Venelles	Bernard Hocq	bernard.hocq@orange.fr			X	X
SDIS 13	Capitaine Dumaz	jmdumaz@sdis13.fr			X	X
CPA service Forêts	Guillaume Pique	gpique@agglo-paysdaix.fr			X	X
CPA	Catherine Teissier	cteissier@agglo-paysdaix.fr			X	X
Gendarmerie	Major Mallinger	martial.mallinger@gendarmerie.interieur.gouv.fr			X	X
Gendarmerie	Gendarme Foti	frederic.foti@gendarmerie.interieur.gouv.fr			X	X
SMED 13	Nathalie Pinatel	nathalie.pinatel@smed13.fr			X	X
Mairie de Meyrargues	Pierre Bertrand, Adjoint	pierre.bertrand@cea.fr			X	X
SIAT	Corinne Lacroix				X	X
Verdi Ingénierie Méditerranée	Jérémy Carrère	jcarrere@verdi-ingenierie.fr			X	X

Préfecture	-				X
CG 13	Paulette Richard				X
ARS	Mme Vanel				X
Mairie de Saint-Marc Jaumegarde	-				X
Chambre d'Agriculture	Mme Achard				X
Grand Site Sainte- Victoire	Mr Magne				X

Ordre du jour : Réunion d'association – présentation du diagnostic et état initial de l'environnement

	Sujets abordés	Action	
		Date	Concerne
1	<p>Mr le Maire introduit la réunion en accueillant les participants</p> <p>Le bureau d'études présente l'exposé en rappelant qu'il s'agit d'une synthèse des documents plus complets en cours de rédaction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure d'élaboration du PLU - Diagnostic - Etat initial de l'environnement <p>(cf. document de présentation en annexe)</p> <p>Suite à la présentation de l'exposé, Mr le Maire invite les participants à faire leurs remarques ou à poser leurs questions.</p>		
2	<p><u>Venelles Environnement</u></p> <p>L'association AVE souhaite faire une contre-proposition de diagnostic qui sera transmise à Mr le Maire et souhaite pour cela, disposer d'éléments.</p> <p>L'AVE fait parvenir à Mr le Maire un courrier récapitulant cette position.</p> <p>L'AVE émet néanmoins les remarques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La route de Coutheron, étant donné son état, ne peut être considérée comme un axe structurant - Le diagnostic doit présenter des statistiques plus récentes (2010 ou 2011) - La commune dispose des éléments récents. - Le diagnostic doit faire apparaître les constructions récentes - Les migrations observées sont une combinaison de migrations pendulaires et de transit. - Le projet doit tenir compte du projet de SCOT - Il s'agit d'identifier le retard pris sur l'élaboration du Schéma Directeur Pluvial <p>Concernant le SCOT, la CPA indique qu'elle suit une démarche similaire. Aujourd'hui, on se trouve en fin de phase d'état initial de l'environnement. Les documents d'orientations ne sont pas encore élaborés.</p>		AVE

3	<p><u>CIQ</u></p> <p>Le CIQ de Venelles émet les remarques suivantes (transmises par écrit à M. le Maire dans un document détaillé de 3 pages accompagnant la lettre remise avant la réunion) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le diagnostic doit permettre de définir la zone constructible. - Les fourchettes de développement basées sur des hypothèses sont très larges et ne permettent pas de vérifier les tendances actuelles - Les projets récents devraient être analysés au regard des problématiques d'inondabilité. - Le diagnostic doit identifier les causes de départ des jeunes populations - Il convient de préciser en quoi les zones du nord sont accessibles et pour qui. - Le diagnostic devrait présenter un retour d'expérience des grands projets récents (Coteaux Sud) - Le diagnostic devrait présenter les évolutions de trafic sur les relations entre le Val de Touraine et le Logis - Les Logissons sont éloignés de 2,5 km du centre-ville mais il convient de rappeler le projet de réaménagement de l'ex-RN96 et de l'obstacle du passage à niveau - Il faut souligner l'augmentation non maîtrisée des commerces sur la zone d'activités - Les transports en commun doivent être analysés au regard de leur fréquentation et de la satisfaction des usagers - Il convient de présenter les points forts et les points faibles des équipements ainsi que les projets <p>Concernant les hypothèses de développement, le bureau d'études rappelle que ce sont des hypothèses basées sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'évolution du phénomène de desserrement - L'évolution démographique <p>Ces hypothèses seront resserrées par la suite dans le cadre de l'élaboration du PADD.</p> <p>Concernant les projets récents, le SIAT rappelle qu'ils ont été construits sous le régime du PLU avant son annulation et qu'à ce titre, ils respectent la réglementation des zones inondables mise en place.</p>		
4	<p><u>Mairie de Meyrargues</u></p> <p>La commune de Meyrargues souhaite connaître les caractéristiques de la future STEP</p> <p>Mr le Maire indique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité de 6 500 éq.hab - Rejet non encore précisé 		
5	<p><u>DDTM - Méthodologie</u></p> <p>D'un point de vue méthodologique, la DDTM souhaite que pour les prochaines réunions PPA, les documents détaillés soient transmis au préalable.</p> <p>Mr le Maire s'engage à fournir les documents 15 jours avant les prochaines réunions et à organiser une nouvelle réunion sur le diagnostic et l'état initial de l'environnement.</p> <p>Le CIQ de Venelles souhaite aussi que la date de la réunion soit connue 1 mois à l'avance.</p>		

6	<p><u>DDTM – Points stratégiques</u></p> <p><i><u>Prise en compte des risques</u></i></p> <p>Sur le PLU précédent, cette prise en compte a été difficile. Cette fois, il convient de profiter du travail déjà fait.</p> <p><i><u>Logements</u></i></p> <p>Il faut être vigilant quant aux objectifs de logements sociaux. Il faut bien démontrer que 20 % sur le futur reste insuffisant pour rattraper le retard et que 40 % est plus raisonnable. Il faut comparer avec les projets en cours.</p> <p><i><u>PDU</u></i></p> <p>Le PDU n'existera pas à la date d'approbation du PLU, la Mairie peut si elle le souhaite élaborer des OAP valant PDU.</p> <p><i><u>Ex-RN96 et relation Logissons-centre</u></i></p> <p>Il convient de définir le rôle de cette voie, au-delà du simple projet de réaménagement (boulevard urbain...)</p>		
7	<p><u>SDIS</u></p> <p><i><u>Risque feux de forêt</u></i></p> <p>Le SDIS rappelle que la commune est particulièrement sensible dans les secteurs Nord-Ouest et Ouest (absence de réseaux, routes peu adaptées) Que le choix de la densification soit fait ou pas, il faudra améliorer les VRD.</p> <p>La DDTM indique que le PAC juridique ne pourra pas être prêt. Cependant le précédent reste assez récent. Le PPRIF est en train d'être réalisé et pourra être consulté.</p> <p><i><u>Accidentologie</u></i></p> <p>Le SDIS dispose de données sur certains secteurs accidentogènes</p>		

8	<p><u>CPA service forêts</u></p> <p><i><u>PIDAF et Syndicat</u></i></p> <p>La CPA rappelle qu'il existe aussi le PIDAF Sud Trévaresse dans le cadre duquel des actions sont menées. Il est conseillé de travailler avec le syndicat des propriétaires forestiers privés.</p> <p>Mr Ballivet précise qu'ils ont été invités mais n'ont pu participer à la réunion. Mr le Maire précise que ce travail associera aussi la Chambre d'Agriculture.</p> <p>La Mairie de Saint-Estève-Janson rappelle que les études du PIDAF ont identifié les maillons de transmission du feu (Trévaresse / Concors)</p> <p><i><u>Economie</u></i></p> <p>La CPA rappelle que la forêt présente aussi des intérêts économique et de loisir trop souvent oubliés dans les PLU. Il conviendra de le prendre en compte lors de l'élaboration du zonage.</p> <p><i><u>Risque sismique</u></i></p> <p>La CPA rappelle que le risque sismique est présent sur la commune et doit être identifié.</p>		
9	<p><u>Mairie de Saint-Estève-Janson</u></p> <p>La commune de Saint-Estève-Janson met en garde la municipalité contre les projets de PLU n'emportant pas l'approbation du Conseil Municipal. Il convient donc de correctement l'associer.</p> <p>Mr le Maire indique que compte tenu des récents événements, il ne juge pas la légitimité de la municipalité, dans ce mandat, suffisante pour approuver définitivement le PLU.</p>		
10	<p><u>Chambre des Métiers</u></p> <p>La CM13 indique que le diagnostic pourrait classer les points forts et les points faibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'activité économique, - du commerce en centre-ville <p>La CPA rappelle que des données sur ces sujets sont disponibles à l'AUPA.</p>		
11	<p><u>Gendarmerie</u></p> <p><i><u>Sécurité routière</u></i></p> <p>La gendarmerie indique un phénomène accidentogène sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la rue de la Gare - le carrefour du Barry (insertion A51) <p>Mr le Maire indique qu'un projet du CG13 existe sur cet échangeur afin de le sécuriser.</p> <p><i><u>Criminalité</u></i></p> <p>Il n'y a pas de criminalité ou de délinquance notable.</p> <p>Mr le Maire questionnera la Police Municipale. Mr Abel précise qu'une étude a été faite sur le sujet.</p>		

12	<p><u>SIAT</u></p> <p><i>Risque d'inondation</i></p> <p>Le retour d'expérience sur le règlement mis en place dans le précédent PLU montre que celui-ci est à corriger.</p> <p><i>Continuités écologiques, trames verte et bleue</i></p> <p>Ces aspects n'avaient pas été particulièrement abordés dans le cadre du précédent PLU. Ils le seront mieux dans le cadre de la nouvelle législation.</p> <p>Mr le Maire rappelle qu'une fiche-action de l'agenda 21 concerne ce sujet. La DDTM indique que le Plan Régional des CE est en cours d'élaboration et que la nouvelle réglementation du code de l'urbanisme offre des outils dans ce domaine.</p>		
13	<p><u>Conclusion</u></p> <p>Mr le Maire conclut en indiquant que suite à la diffusion du compte-rendu, les documents détaillés seront transmis aux PPA.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fin novembre : chaque organisme donne son avis - Décembre : chaque organisme diffuse les données et renseignements nécessaires pour prendre en compte ces avis - Janvier : mise en forme du nouveau document pour une nouvelle réunion PPA fin janvier. 		Mairie Verdi

Prochaine réunion : fin janvier 2013

Ordre du jour de la prochaine réunion : Association – présentation définitive du diagnostic et état initial de l'environnement